

## UNE CELLULE D'ÉCOUTE ET DE COORDINATION POUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Parmi les actions mises en place pour soutenir l'activité et l'emploi, la POL met en place une cellule d'écoute et de coordination pour les entreprises du territoire, quel que soit leur statut. **Cette cellule sera joignable à compter du 21 avril**, du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 17h, par téléphone au **05 55 02 82 13** et par mail à [ecoute-entreprises@pol-cdc.fr](mailto:ecoute-entreprises@pol-cdc.fr).

En complément :

Le site Internet de **la Région Nouvelle Aquitaine** recense les aides aux entreprises en cette période de crise : [www.entreprises.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.entreprises.nouvelle-aquitaine.fr). Les services du conseil régional sont également joignables par téléphone au 05 57 57 55 88 et par mail [entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr).

**Les chambres consulaires** sont également mobilisées :

- La chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Vienne (0801 90 22 87 ou [crise@limoges.cci.fr](mailto:crise@limoges.cci.fr))
- La chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Vienne (05 55 45 27 00 ou [covi19@cm-limoges.fr](mailto:covi19@cm-limoges.fr))
- La chambre d'agriculture de la Haute-Vienne ([as.peyronnet@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:as.peyronnet@haute-vienne.chambagri.fr) et [sylvie.enee@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:sylvie.enee@haute-vienne.chambagri.fr))